

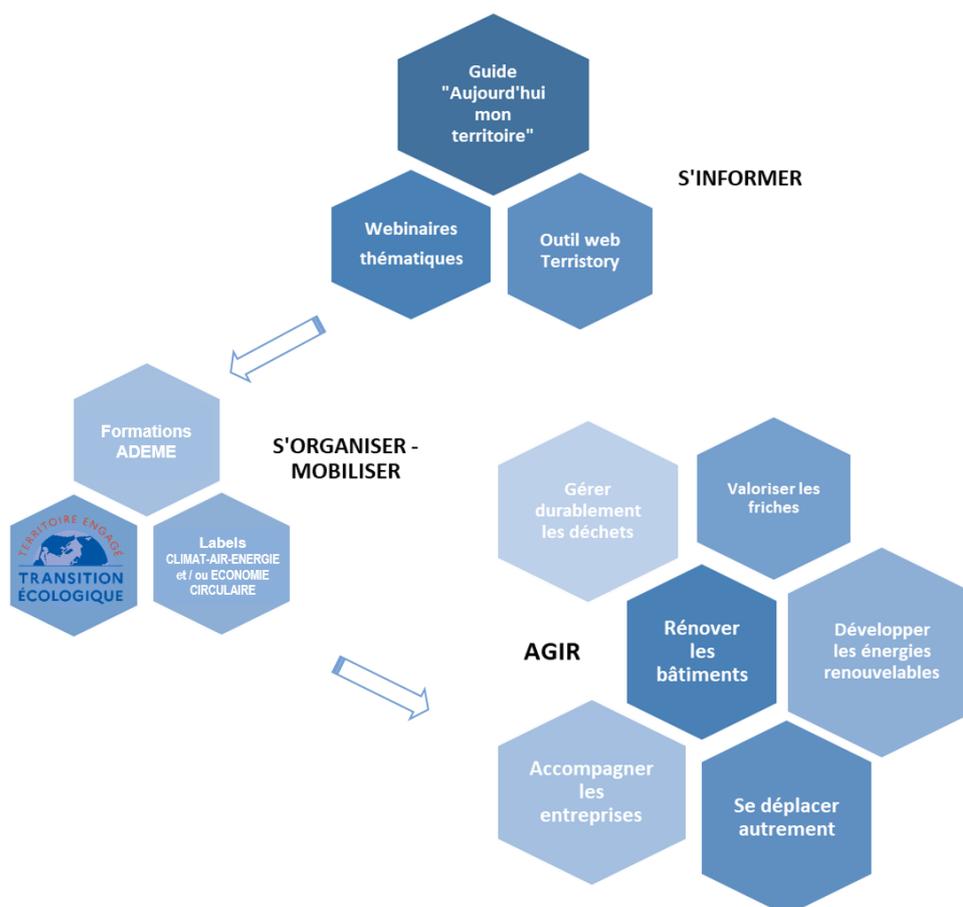
Auvergne-Rhône-Alpes

L'offre ADEME pour les Collectivités & Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Un accompagnement et des moyens dédiés
aux démarches territoriales de transition

L'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Petites Villes de Demain et des projets de territoires associés.

Elu.e.s, directeur.trices et technicien.nes de collectivités, ce document vous présente les dispositifs d'appuis techniques et financiers de l'ADEME pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.



Vous informer sur les enjeux, les opportunités et les leviers de la transition écologique pour votre collectivité

- **Le guide « Aujourd'hui mon territoire »**

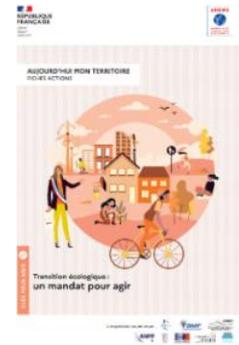
Ce guide partage des clés et propose des actions concrètes pour que les collectivités puissent intégrer la transition écologique dans la gestion quotidienne de leurs territoires.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/amt-aujourd'hui-mon-territoire-complet-2020-011127.pdf>

- **Des webinaires thématiques « pour comprendre et agir »**

Retrouvez les diaporamas et enregistrements sur neuf thématiques.

<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/parcours-des-elues-sur-la-transition-ecologique/webinaires-et/webinaires-elues>



- **Les données « énergie » et « économie circulaire » de votre territoire avec TerriStory®**

Cet outil d'aide à la décision proposé par AURA-EE fournit des jeux de données cartographiées au service de votre territoire en transition.

<https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

- **D'autres ressources numériques et programmes pour vous informer davantage :**

<https://www.assises-energie.net/> : 1^{er} au 3 février 2022 à Genève, 23^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique

<https://www.entransition.fr/> : Exemples d'initiatives et projets de Transition en France

Vous organiser et mobiliser votre territoire autour de la transition écologique

- **Les formations ADEME**

Gratuites, à destination des élu.e.s et des agents des EPCI, en interne au sein de la collectivité ou inter-collectivités, ces formations proposent un parcours pédagogique pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale. La programmation 2022 est en cours. Certaines formations peuvent être proposées directement sur votre territoire et animées pour votre collectivité.

[Trouver une formation - ADEME Formation](#)

- **La démarche TACCT - Adaptation au changement climatique**

La démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z", du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. Sous certaines conditions, l'ADEME peut vous accompagner dans votre démarche.

<https://tacct.ademe.fr>

- **La plateforme DATAGIR de l'ADEME**

Vous souhaitez **sensibiliser et mobiliser vos citoyens** sur leurs impacts environnementaux et la transition écologique ? Appuyez-vous sur cet outil qui met à disposition des citoyens des données environnementales et simulateurs d'impact environnemental.

<https://datagir.ademe.fr/>

- **Le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'ADEME propose aux collectivités une stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique : le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE est un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux communes et aux EPCI. Il est composé de **deux labels complémentaires** qui valorisent les politiques d'excellence mises en œuvre par les territoires dans deux domaines :

Le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE
(ex-label Cit'ergie)



Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Retrouvez les référentiels des deux labels et des exemples de réalisations concrètes des collectivités engagées dans le programme, sur : <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Agir pour la transition de votre territoire

→ Vous souhaitez développer la chaleur renouvelable sur votre territoire

- **Les appels à projets du Fonds Chaleur**

Le Fonds chaleur ADEME est un outil de subvention qui accompagne les projets (études et investissements) des collectivités et des entreprises pour **développer la chaleur renouvelable** (bois énergie, solaire thermique, géothermie, méthanisation, ...) **et les réseaux de distribution associés**, à partir d'un seuil de production. Les appels à projets sont à retrouver sur la plateforme AGIR.

<https://fondschaleur.ademe.fr/>

- **Le Contrat Chaleur Renouvelable**

Pour soutenir le développement des plus petits projets, l'ADEME propose ce **contrat** aux collectivités qui souhaitent accompagner les acteurs de leur territoire à convertir leurs installations de chauffage avec des énergies renouvelables et locales.

Vous disposez à travers ce **Contrat de Développement des EnR** d'une enveloppe du **Fonds Chaleur** déléguée par l'ADEME, à gérer et animer sur votre territoire, sur une période de 3 ans. Cette enveloppe vous permet de subventionner les études et les travaux des maîtres d'ouvrage porteurs de projets de production de chaleur renouvelable. Vous bénéficiez d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans la conduite de votre programme d'actions (prospection, mobilisation des acteurs, accompagnement et instruction des projets).

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques>

Votre territoire est peut-être déjà couvert par un tel dispositif. Le département de la Loire par exemple est couvert à 100 % par les contrats de Saint-Etienne Métropole et du SIEL. Consultez la liste des communes couvertes par un Contrat Chaleur Renouvelable sur : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/animer-votre-territoire/contrat-chaleur-renouvelable>.

**FONDS
CHALEUR**

→ Vous souhaitez rénover vos bâtiments

- **Un centre de ressources régional dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics**

Il met à votre disposition des informations et un programme d'ateliers et webinaires, consultables sur son site internet <https://www.renotertiaire-aura.fr/>.

Pour débiter, contactez vos relais d'information et d'accompagnement au niveau départemental : <https://www.renotertiaire-aura.fr/tertiaire-public/ressources/par-territoire>

- **Le programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

Porté par la FNCCR et financé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), il met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Consultez les ressources proposées et les AAP en cours sur : <https://www.programme-cee-actee.fr/>.

- **Profitez de l'offre spécifique de soutien à l'ingénierie**

- *Vous êtes une petite commune ou collectivité aux moyens d'ingénierie limités et vous souhaitez rénover votre patrimoine bâti :*

L'ADEME coordonne le **projet européen BAPAURA**, qui met en place un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics, grâce à l'appui de neuf partenaires territoriaux. Sur les territoires couverts par le projet, **une ingénierie technique et financière** vous est proposée, financée par l'Union Européenne, pour la rénovation de vos bâtiments, depuis le montage du projet jusqu'à sa réalisation :

<https://bapaura.fr/partenaires>.

- *Vous êtes une collectivité désireuse de garantir ou sécuriser la performance énergétique des opérations de rénovation de son patrimoine bâti :*

Etablissez un **Contrat de Performance Energétique (CPE)** pour garantir les gains énergétiques des rénovations entreprises sur vos bâtiments ; l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de votre assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-amo-renovations-energetiques-globales-contrat-performance>.

Sécurisez la qualité de votre rénovation énergétique globale par une **démarche qualité de commissionnement** ; l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de la mission :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>.

→ Vous souhaitez optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire sur votre territoire

Selon les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), l'ADEME vous accompagne dans vos projets visant à réduire les déchets collectés dans le cadre du Service public de gestion des déchets et à augmenter leur valorisation, dans une logique de développement de l'économie circulaire sur votre territoire.



- **La Tarification Incitative des déchets**

Avec cette tarification, le montant de la taxe (ou redevance) d'enlèvement des ordures ménagères (OM) varie en fonction de la quantité de déchets produits. La majorité des collectivités l'ayant mise en œuvre observe une baisse de 30 à 50 % de la quantité d'OM résiduelles collectées.

Pour une collectivité exerçant la compétence de collecte des déchets, l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-prealable-a-mise-place-a-lextension-tarification-incitative>
- La mise en œuvre opérationnelle : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-a-linvestissement-a-mise-oeuvre-tarification-incitative>

- **La généralisation du tri à la source des biodéchets**

Pour généraliser le tri à la source des biodéchets en déployant des solutions de proximité (compostage partagé ou autonome, broyage des déchets verts, etc.) et/ou de collecte séparée, et valoriser localement les déchets alimentaires triés à la source (plateforme de compostage), l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-a-etude-prealable-tri-a-source-traitement-biodechets-menages>
- Les investissements via l'appel à projets AURABIODEC ouvert jusqu'au **14 janvier 2022** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211020/aurabiodec2021-196>

- **Le tri des déchets ménagers et professionnels**

L'ADEME soutient les investissements des collectivités dans la création ou la modernisation de centres de tri d'emballages ménagers et papiers graphiques liée à l'extension des consignes de tri, ainsi que de déchèteries spécialisées dans l'accueil des déchets d'activités économiques (uniquement dans les cas justifiés de carence d'une offre privée assurant ce service). Les aides proposées sont les suivantes :

- L'étude préalable d'un centre de tri : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subventions-etudes-prealables-a-realisation-centres-tri-preparation-dechets>
- L'étude préalable d'une déchèterie professionnelle : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-prealables-investissements-decheteries-professionnelles>
- Les investissements via l'appel à projet AURADECHET ouvert jusqu'au **14 janvier 2022** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211019/auradechet2022-6>

- **Les installations de méthanisation**

L'ADEME soutient les projets de méthanisation permettant de produire une énergie renouvelable à partir de déchets et de valoriser les matières organiques résiduelles par retour au sol, via :

- L'étude préalable d'un projet : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation>
- Les investissements : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

- **Les activités de Réemploi, Réparation et Réutilisation**

L'ADEME vous propose des aides au financement de votre étude territoriale à visée stratégique ou de vos investissements pour développer les activités de réemploi et réparation sur votre territoire.

- L'étude territoriale : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dun-diagnostic-territoire-detude-prealable-a-investissement-reemploi>
- Les investissements : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation>

- **Le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastiques, à usage unique**

Ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables et les investissements permettant la substitution des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique utilisés en restauration collective, par un matériau réemployable ou recyclable :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a>

- **Les équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux : « Banaliseurs DASRI »**

Ce dispositif soutient l'acquisition et l'installation in situ ou ex situ d'appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux. L'instruction des demandes d'aide est réalisée au fil de l'eau, en coordination ADEME-DREAL.

Prochaine relève des projets le **1^{er} mars 2022**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-equipements-desinfection-dechets-dactivites-soins-a-risques>

➔ **Vous souhaitez développer la mobilité durable sur votre territoire**



- **Guide pratique ADEME « Développer ma culture vélo dans les territoires »**

Cet outil vous accompagne dans la construction de votre stratégie de sensibilisation et mobilisation des publics et de promotion des usages du vélo. Il contient des exemples inspirants d'initiatives portées par des collectivités ainsi qu'un kit de communication personnalisable :

https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/4664-developper-la-culture-velo-dans-les-territoires-9791029717871.html?adtoken=d28d040552764ed2dbad5ea9021f3681&ad=admin008grsn3f&id_employe=14

- **Les dispositifs « France Mobilités »**

- L'appel à manifestation d'intérêt **TENMOD** - Territoires d'Expérimentation des Nouvelles MObilités Durables

Cet AMI soutient la mise en place d'une démarche de planification de la mobilité des biens et des personnes, et l'expérimentation de solutions et de services de mobilité et de dé-mobilité innovants.

Ouverture de l'AMI fin du second semestre 2021.

- L'appel à projets **AVELO 3**

L'AAP AVELO soutient et accompagne les collectivités volontaires pour construire leur politique cyclable et faire du vélo un mode de déplacement du quotidien, notamment dans les territoires péri-urbains et peu denses (ex. : cofinancement d'études pour le développement d'une stratégie d'aménagement cyclables ; expérimentation de services vélo).

Ouverture de l'AAP fin du second semestre 2021.

Il existe déjà plusieurs communautés AVELO en Auvergne-Rhône-Alpes, rejoignez-les ! [Lauréats de l'AAP Vélo ADEME, 1^{er} et 2^{ème} relevés - uMap \(openstreetmap.fr\)](#)

- **Des dispositifs financés par le programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE) :**

- **Objectif CO2**

Vous avez sur votre territoire des transporteurs routiers de marchandises, des transporteurs routiers de voyageurs, des entreprises disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre ? Objectif CO2 est un dispositif CEE qui leur est spécialement dédié ; il permet de réduire durablement la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées.

N'hésitez pas à :

- consulter la liste des professionnels de votre territoire déjà engagés, sur <https://www.objectifco2.fr/> ;
- faire connaître ce dispositif auprès des acteurs économiques afin de diminuer l'empreinte GES de votre territoire ;
- demander dans vos appels d'offre publics que les entreprises qui postulent soient chartées et s'inscrivent donc dans cette dynamique vertueuse ;
- contacter les animateurs du dispositif : <https://www.objectifco2.fr/index/index#contact> .

- **Le programme InTerLUD**

Soyez le relais, auprès de vos territoires, du programme CEE INTERLUD sur l'optimisation de la logistique en ville. Porté par l'ADEME, le CEREMA, la CGI, Logistic-Low-Carbon et Rozo, le programme InTerLUD sensibilise collectivités et acteurs économiques aux enjeux du transport de marchandises en ville. Il accompagnera 50 métropoles et communautés d'agglomération d'ici décembre 2022 dans l'élaboration concertée d'une charte de logistique urbaine durable et en sensibilisera plus de 200.

Vous souhaitez participer à ce programme de sensibilisation et d'actions ? Contactez Marion COTTET – marion.cottet@cerema.fr

- **Diversifier les énergies du transport : hydrogène et GNV**

- Appel à projets **Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène**

Cet AAP aide des investissements dans des écosystèmes associant les infrastructures de production / distribution et les usages de l'hydrogène (industriels, mobilité). Les collectivités sont des opératrices territoriales essentielles de cette filière en permettant le développement de ces nouvelles infrastructures et usages par les différents acteurs du territoire.

AAP clos le 14 septembre 2021 (probable réouverture en 2022)

- Appel à projets **GNVolont'Air Territoires**

Dans la perspective de la création d'une nouvelle station sur votre territoire, vous souhaitez investir dans un ou plusieurs véhicules bioGNV/GNV pour votre collectivité, ? Le présent AAP finance le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à l'accélération du déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones encore non équipées en stations.

Clôture le **12 décembre 2021**.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210127/biogmv2021-33>

→ **Vous souhaitez développer une stratégie « Zéro Artificialisation Nette » ou valoriser les friches industrielles et urbaines de votre territoire**

- **Appel à manifestation d'intérêt Vers des territoires « Zéro Artificialisation nette » : trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter-Réduire-Compenser**

L'accompagnement de l'ADEME portera sur la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie inscrivant une trajectoire ZAN (volet A) et sur la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de projets opérationnels contribuant à cette stratégie (volet B), avec des actions de sensibilisation qui peuvent être intégrées dans chaque volet.

Clôture le **2 décembre 2021**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210705/zan2021-148>

- **Réaménagement de friches**

Vous êtes une collectivité de moins de 100 000 habitants et souhaitez vous engager dans des démarches de requalification des friches polluées, en vue d'intégrer ces espaces dégradés dans votre planification territoriale ? L'ADEME vous accompagne dans les différentes étapes de votre démarche.

- **Diagnostics et études de conduite d'opérations d'aménagement des friches, polluées ou non**

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-prealables-reconversion-friches-urbaines>

- **Appel à projets Travaux de dépollution pour la reconversion des friches**

- Cet AAP finance des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines. Sont éligibles les friches résultant d'anciens sites industriels ICPE ou d'anciens sites miniers.

- AAP clôturé le 8 octobre 2021.

Accompagner les entreprises de votre territoire dans leur transformation écologique

De nombreux dispositifs d'aide à la transition énergétique et écologique des acteurs économiques – associations, TPE/PME, ETI et grands groupes industriels - sont portés par l'ADEME, notamment dans le cadre du plan France Relance du gouvernement.

Cette offre fait l'objet d'un communiqué spécifique, régulièrement actualisé sur <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/> (cf carrousel d'actualités).

N'hésitez pas à la relayer auprès des entreprises de votre territoire.

Vos contacts ADEME en direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts	Thématiques – Expertise - Départements
Sylvain AVRIL sylvain.avril@ademe.fr - 04.73.31.52.93	Territoire Engagé Transition Ecologique / Label Climat Air Energie (ex Cit'Ergie)
Manon GERBAUD manon.gerbaud@ademe.fr – 04.73.31.52.85	Adaptation au changement climatique (TACCT)
Nelly LAFAYE nelly.lafaye@ademe.fr - 04.73.31.52.90 En cours de recrutement	Contrats Chaleur Renouvelable Dévelop ^t de la chaleur renouvelable (03-15-42-43-63) Dévelop ^t de la chaleur renouvelable (01-07-26-38-69-73-74)
Loïc LE QUILLEUC loic.lequilleuc@ademe.fr - 04.73.31.52.96 Marie JEANMOUGIN marie.jeanmougin@ademe.fr -04.72.83.46.10 Hakim HAMADOU Hakim.hamadou@ademe.fr - 04.72.83.84.51	Rénovation bâtiments tertiaires publics (03-15-42-43-63) Projet BAPAURA - Rénovation bâtiments tertiaires publics Rénovation bâtiments tertiaires publics (01-07-26-38-69-73-74)
Coralie BELICARD coralie.belicard@ademe.fr - 04 72 83 09 33	Centres de tri des déchets Déchèteries professionnelles
Claire SAUGUES claire.saugues@ademe.fr - 04 73 31 52 91	Tri, collecte et valorisation des Biodéchets Réemploi, réparation Réemploi, réduction, substitution des contenants à usage unique
Sybille MEJIA sybille.mejia@ademe.fr -04 72 83 09 36	Réduction, réemploi, substitution des emballages
Quentin SALVI Quentin.salvi@ademe.fr - 04 72 83 09 38	Tarification Incitative des déchets Territoire Engagé Transition Ecologique / Label Economie circulaire
Pierre LAURENT pierre.laurent@ademe.fr - 04 73 31 52 94 Jacques WIART jacques.wiart@ademe.fr - 04 72 83 46 09	Méthanisation (départ ^{ts} 03, 15, 42, 43, 63) Méthanisation (départ ^{ts} 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Mathias COPY mathias.copy@ademe.fr – 04 72 83 46 22	Management de la mobilité durable – Vélo et développement des nouvelles mobilités durables
Anne-Sophie BANSE anne-sophie.banse@ademe.fr – 04 72 83 46 06	AAP GNVolont' AIR
Eric GASPARD eric.gaspard@ademe.fr - 03 88 15 58 92	Ecosystèmes territoriaux hydrogène
Jean-Paul GEORGES jean-paul.georges@ademe.fr - 04.72.83.46.03 Flavien JACQUET Flavien.jacquet@ademe.fr - 04.72.83.09.35 Joachim MORNET Joachim.mornet@ademe.fr - 04.72.83.09.37	Revalorisation et aménagement des friches – Volet études Revalorisation et aménagement des friches – Volet travaux de dépollution



Retrouvez l'ensemble des aides et appels à projets de l'ADEME sur agir.pourlatransition.ademe.fr

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)